

## PROCES-VERBAL du conseil municipal

Du 31 mars 2023 à 18 heures 30

À la mairie de Pandrignes

### Présents :

Thierry Dubois, Joël Dumond, Francis Pastissier, Alain Barbazanges, Franck Gobert, Jacques Dubois, Céline Auffray Claudine Gouyon, Béatrice Goron

Absents : Karine Pecheyrand Anne-Sophie Moréna

Le PV de la séance du 24 février est validé.

Thierry Dubois est désigné secrétaire de séance

### Ordre du jour :

#### Vote du compte de gestion et du compte administratif

Jacques Dubois donne lecture des différents postes budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en investissement (en €).

Section de fonctionnement : Recettes : 140530.63                      Dépenses : 137807.40

Section d'investissement : Recettes : 34849.76                      Dépenses : 67566.58

► Le conseil municipal adopte le compte de gestion 2022

Jacques Dubois, doyen d'âge prend la présidence et présente le compte administratif 2022.  
Madame le maire se retire pour le vote.

► Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2022.

#### Vote du budget primitif :

Madame le maire donne lecture des différents postes budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en investissement (en €).

Section de fonctionnement : Recettes : 282534.65                      Dépenses : 282534.65

Section d'investissement : Recettes : 87850                      Dépenses : 87850

Madame le maire propose le budget au vote.

► Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif.

#### Vote des taux :

Madame le maire indique que la valeur des bases imposables a été augmentée en lien avec la loi de finances de 2017. Le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) explique les raisons de cette hausse :

« Depuis la loi n°2017-1837 de finances du 30 décembre 2017, les valeurs locatives cadastrales servant de base d'imposition à la taxe foncière sont revalorisées au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédant la taxation.

Compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2022, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,071 pour les propriétés non bâties et les propriétés bâties (hors locaux professionnels).

**La variation à la hausse du coefficient pour 2023 induit une augmentation de 7,1% de la base de calcul de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. »**

► Après échanges, le conseil municipal souhaite tenir compte de l'augmentation qui va incomber aux habitants et décide ne pas modifier les taux d'imposition en faveur de la commune.

### **Subventions 2023**

Madame le maire présente les demandes de subventions.

FAL : 100 €

Société de Chasse : 30 €

Foyer rural : 30 €

Foyer rural repas des Anciens : 950 €

Instance de coordination à l'autonomie : 136 €

Secours populaire : 100 €

Anciens combattants : 50 €

Monsieur Lissajoux, Président d'Étincelles ne sollicite pas de subvention pour cette année.

La subvention accordée à l'école de Ladignac pour les enfants de Pandrignes qu'elle reçoit, était jusqu'à présent d'un montant de 500 € par enfant et par an. Compte tenu de l'augmentation des charges qui incombent à l'école de Ladignac, il est proposé de porter la subvention à 700 €/enfant. 9 enfants sont concernées pour 2022 2023.

► Après échanges, le conseil municipal valide l'ensemble des subventions et autorise madame le Maire à faire procéder à leur versement.

### **Participation fiscalisée aux dépenses des syndicats de communes 2023 (Fédération départementale d'électrification et d'énergie FDEE)**

Madame le maire indique que la participation aux dépenses s'élève à 1827.16 € pour 2023. Elle demande au conseil municipal s'il accepte que le recouvrement soit assuré par les services fiscaux auprès des administrés ou s'il souhaite que la participation soit inscrite à son budget.

► Après examen et discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir la fiscalisation de cette participation et autorise les services fiscaux à effectuer ce recouvrement.

### **Chemins ruraux :**

Madame le maire fait un compte-rendu de la visite du chemin allant du Pont de la Gane jusqu'à Courbiat entre les maisons Noilhetas et Gateau. Les participants souhaitent que trois jours soient positionnés afin que chacun puisse participer au moins à une journée.

► Après discussions, le conseil valide la poursuite du projet et propose trois jours : les 23, 25 et 29 avril. Il charge Madame le maire de mettre en place l'organisation et la communication.

## Contractualisation :

### Local associatif :

Le local associatif est pratiquement terminé. Il pourrait être toutefois envisagé d'isoler une pièce supplémentaire puisque le budget le permet. Par ailleurs, le gainage de la cheminée, déjà validé doit être réalisé. Elle présente des devis

► Après discussion, le conseil municipal valide les devis de Monsieur Aumard pour l'isolation 951 € HT et de la Société Avenir Energie 19, gainage de la cheminée pour un montant de 391 € HT.

Il autorise Madame le Maire à solliciter auprès du conseil départemental la subvention prévue dans le cadre de la contractualisation soit 25 % de 1332 € HT.

### Diagnostic énergétique :

Madame le maire revient vers le conseil pour les devis de diagnostic énergétique. Elle rappelle que dans le cadre de la contractualisation avec le conseil départemental, ce diagnostic bénéficiera d'une subvention de 80 %. Pour des prestations similaires (mairie, appartements, salle polyvalente), l'entreprise Dejante 4300 € HT, entreprise A2L 2700 € HT.

► Après discussion le conseil municipal valide le devis de l'entreprise A2L pour un montant de 2700 € HT

Il autorise Madame le Maire à solliciter la subvention auprès de conseil départemental dans le cadre de la contractualisation.

## **Questions diverses :**

Madame le maire informe les élus du contenu de la réunion du 20 mars avec Monsieur Thomassin d'XP Fibre. Par ailleurs, un rendez-vous aura lieu dans les locaux de l'agglo en présence des élus et du directeur en charge du dossier à l'Agglo, des habitants souhaitant apporter techniquement leur expertise sur les difficultés rencontrées et des élus de Pandrignes. Dès que la date sera fixée par le Président de Tulle Agglo, Michel Breuilh, Madame le Maire relaiera l'information.

Madame le maire informe les élus de la nécessité de bâcher le four à pain de Courbiat après discussion les élus acceptent le bâchage du four de Courbiat en attendant le diagnostic du CAUE.

La séance est levée à 21 h 15